Saison 2017-2018

BUREAU

PV n° 9 - Réunion du lundi 14 mai 2018

À Auxerre (Salle Coubertin) à 19h

Présent(e)s : Mmes CHARLES B., VALTAT S., LECOT GARCIA Marie-Anne,
Mrs BERNARD D., BENUCCI F., RENARD L., TAFFINEAU D., BROUILLARD S., ROUALET C., BORSATO Y., LECOT Reynald,

Excusé(e)s : Mme PLAT D., M. DARLOT JP.

1. ACCUEIL DU PRÉSIDENT DU COMITÉ

Le Président Didier TAFFINEAU remercie les membres présents pour cette réunion de Bureau et excuse Jean-Pierre DARLOT toujours hospitalisé à Tonnerre, en convalescence. Jean Pierre envisage une permission pour assister à la commission Sportive du jeudi 17 Mai. Nous pensons bien à lui et lui souhaitons un rapide rétablissement.
Heureux de revoir Marie-Anne LECOT qui a eu quelques problèmes de santé.
Annonce du décès de M. Mainini, ancien président de la FFBB et de la FIBA (Monde), très grande figure du Basket Français. Les obsèques auront lieu à Bayeux (Normandie) ce vendredi 18, un car partira du siège de la FFBB. Le Président n'est malheureusement pas disponible pour y assister.

2. FIN DE MISSION DE NOTRE VOLONTAIRE SERVICE CIVIQUE

M. CORNIOT Timothé ayant trouvé un emploi à Cergy, et l'embauche se faisant le 14 mai 2018, sa mission a pris fin prématurément puisqu'il devait terminer le 2 juin 2018. Nous lui souhaitons pleine réussite dans sa nouvelle fonction.
Le CD89 remercie vivement Timothé pour cette mission effectuée d'octobre à mai et, notamment pour son aide apportée dans le domaine de la communication du Comité. En effet, tout le visuel de la communication a été revu, corrigé, modifié.
Le Comité 89 est favorable pour un nouveau volontaire et Yves Borsato aurait peut-être une personne interessée (potentiel joueur pour Héry, saison 2018/2019).
Stéphane ROUEK (qui joue en région Parisienne) pourrait faire suite à Timothé dans la communication (projet scolaire du volontaire) et serait en cours de formation en BTS, par le CNED (correspondance) (stage entreprise pour valider son diplôme). Il pourrait commencer sa mission début octobre, pour un maximum de 24 heures par semaine.
Les responsables du service civique doivent prendre contact avec lui pour étudier son profil et ses motivations. Yves BORSATO nous donnera l'ensemble de ses coordonnées.
Barbara CHARLES doit demander à Timothé s'il serait possible d'obtenir les fichiers Photo Shop de toute la communication qu'il a effectué durant son service civique.

3. TOURNOI 3X3 DU SAMEDI 23/06/2018 A AUXERRE

Sébastien, Delphine, Timothé, Florian, Noé et Didier ont participé à une réunion au 89 (jeudi 3/05/2018 à 12h15), une fiche Action ayant été éditée pour travailler lors de cette réunion. Le projet a bien avancé. Il faudra voir pour recruter un maximum de bonnes volontés pour le 23/06/2018à St Joseph et surtout pour remplacer Timothé. Il

faut plus globalement s'interroger si nous positionnons ce tournoi à une autre date comme en septembre par exemple.

Organisation :

- Travail avec les clubs de l'Auxerrois et le grand Auxerrois : stade Auxerrois, Héry, Monéteau, …
- Tournoi jeunes U13 à U17ouvert à tous en fonction du problème juridique des licences (Licences contact gratuites ne pourraient couvrir cette manifestation – des licences payantes ne sont pas attractives pour les quartiers défavorisés). Sébastien LEGROS doit interroger la FFBB à ce sujet. Les licences UNSS, MJC … auront accès au tournoi.
- Delphine doit prendre contact avec le responsable des maisons de quartiers, de la mairie d'Auxerre, pour une demande de partenariat (à long terme) pour obtenir des ressources humaines, matérièlles et financières.
- Communication à faire auprès des collèges et lycées Auxerrois, via l'UNSS où le 3x3 est normalement pratiqué.
- Dotation et recompenses : Timothé devait contacter des partenaires, un relais dans les démarches doit être pris très rapidement.

4. SUCCESSION DE NOTRE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

Propositions du GEMA 89 :

- ✓ 1-CDD de 28h/semaine – 121.24h/ mois – 1285h/an = Coùt Annuel chargé : 21 052.79€
- ✓ 2-CDD de 28h/semaine – avec adhésion complémentaire santé = Cout Annuel chargé : 21 247.53€
- ✓ 3-CDD de 28h/semaine – avec prime de précarité fin de contrat = Cout Annuel chargé : 23 000.67€
- ✓ 4-CDD 28h/semaine – Avec adhésion Compl santé et Prime précarité = Cout Annuel chargé : 23 195.41€

Pour information, le coût annuel chargé actuel de notre secrétaire, pour 30h/semaine est de 23 127.72€.
Dans les 4 propositions du GEMA 89, les frais de gestion (1€ de l'heure) et le fond de réserve (2.5% - fond de réserve pour retraite, prime, prime de précarité ….) sont inclus dans le coût annuel chargé.
Le nouveau poste de secrétariat sera sur 28 heures hebdomadaires pour le Basket et 7 h pour un autre Comité (Comité du Judo) et l'appel à candidature sera pour un temps plein. Le recrutement sera fait par le GEMA, avec la collaboration du groupe de travail du Comité de Basket 89.
Les membres du bureau votent pour que le Comité passe par le GEMA 89, à l'unanimité, pour cette embauche.
Pour le futur emploi du temps, le Comité devra se concerter avec le GEMA 89 et le Comité du Judo. Les horaires d'ouverture du Comité pourraient être modifiées.
Le salarié du GEMA sera annualisé.

5. RETOUR SEMINAIRE FFBB / PDTS COMITE ET LIGUE 21-22/04/2018 ET VISITE PDT FFBB A FONTAINE LES DIJON 26/04/2018

FFBB en 2024 et le club 3.0 : Document en **Annexe 1.**
Les JO sont une opportunité mais peuvent être une menace.
Le monde du sport et du Basket en particulier évolue. L'Ubérisation du sport et des activités est une offre nouvelle pour des pratiquants recherchant moins de contraintes, ce qui peut expliquer la baisse du nombre de licenciés dans tous les sports de Fédération. La « consommation » est différente, les pratiquants peuvent prendre une licence à la journée, s'inscrire à un tournoi …. Et les Fédérations doivent réagir en évoluant dans le même sens, notament pour garder le 3x3 au sein de la FFBB.
La perte des licences est générale dans toutes les Fédérations et la FFBB a pris attache auprès d'un cabinet de consultant pour changer la philosophie dans les clubs.
Le club 3.0 va proposer (idées non imposées de la FFBB) des axes différents :
Triangle Blanc : ressources club 3.0 = infrastructures et ressources humaines
Triangles bleus : des offres en 5x5 Championnats, coupes)

Triangles rouges : des offres en 3x3 (championnat, tournoi), (championnat 3x3 dès le mois de novembre 2018), Triangles Verts : Pratiques non compétitives du « Vivre Ensemble » - le basket santé, basket entreprise, basket inclusif (pour favoriser le développement moteur – valides et Handi ensemble), centre Génération Basket, Camp d'été ……. Les Clubs 3.0 seront affiliés à la FFBB, même s'ils ne proposent qu'une pratique non compétitive.
Le contexte doit nous amener à repenser nos offres pour ne pas perdre de licenciés
Des opérateurs privés pourraient se lancer dans le 3x3 et il pourrait y avoir une Fédération 3x3 si les clubs ne développent pas ces nouvelles pratiques eux mêmes. La FFBB s'est battu pour que l'Etat nous donne délégation pour le 3x3.
La baisse des financements publics ne doit pas être compensée par une hausse de nos tarifs et un travail sur les dépenses, les actions et les niveaux de service doit être entrepris (Séminaire des dirigeants des 24-25 novembre 2018 à Troyes)
Une commission 3x3 devra voir le jour au sein de la Commission Sportive du CD89, le 3x3 ne commencera que le 1er novembre puisque les statuts existants seront modifiés à l'AG FFBB du 20/10/2018.

Evolutions FFBB :

- ✓ Délégué de Zone : missions
- ✓ Nommage des divisions : Référentiel commun à tous
- ✓ catégorie U18F en 3 ans (U16-U17et U18)
- ✓ Rattachement dérogatoire : Procédure écrite de rattachement avec intervention systématique du Bureau Fédéral
- ✓ Couleur de licences : Voir le document, quelques changements, notamment dans la tarification
- ✓ Commissions disciplines = Commissions Régionales (les Départementales disparaissent) qui auront en charge, notament, la gestion des Fautes Techniques et Disqualifiantes (à partir de la 3ème). La FFBB doit faire une proposition de répartition dans les dispositions financières, pour connaitre la part FFBB, Ligue et Comité.
- ✓ eFFBB : ajout du Module « Documents officiels » pour chaque structures dirigeante.
  « Espace Documentaire » : Les comités, Ligue devront passer par cet espace pour communiquer le Bilan, Compte de résultat, Budget n-1, fiche de synthèse financière ……..
- ✓ Les « Automnales du Basket » : 27-28 Octobre 2018
  Formation organisée par la LBFC pour les dirigeants, techniciens et officiels
- ✓ JIG = Formation le dernier week-end d'Aout (4 jours de formation avec diplôme) et pourra ensuite faire des missions d'intérêt général (par exemple dans les communes).

6. LES NOUVEAUX STATUTS DU COMITE 89

Après une consultation électronique du Comité Directeur, l'ensemble des membres de celui-ci ont voté à l'unanimité ces nouveaux statuts (voir PJ du PV n° 8 du Comité Directeur « consultation à distance » du 12/04/2018). Ceux-ci seront également votés en AG extraordinaire, le 15 juin 2018, à Pont sur Yonne.
Les évolutions réglementaires et autres décidées en Commissions n'ont plus à être votées en AG et devront passer aux votes en Comité Directeur.
Lors d'un Comité Directeur de début de saison, après l'AG, les différentes évolutions devront donc être votées, notamment les évolutions règlementaires et autres de la Commission Sportive ….

7. AG COMITE 89 VENDREDI 15 juin 2018 A PONT SUR YONNE (Préparation, choix, zoom ….)

Le dossier d'invitation / convocation a été envoyé hier, à tous les membres.
Ordre du Jour :
18h30 – 19h00 : Accueil des participants et des invités
19h00 : Ouverture de l'AG extraordinaire

- ➢ Adoption des nouveaux statuts
- ➢ Modalités d'entrée en vigueur des nouveaux statuts

19h20 : Ouverture de l'AG ordinaire

Liste des Bénévoles à 16h00 à Pont (départ 15h00 de Monéteau) : Didier Taffineau, Didier Bernard, Barbara Charles, Sylvie Valtat
Cyril Roualet et Delphine Plat vers 17h30
Frédéric Benucci, Laurent Renard, Mylène Guérin vers 18h30
Reynald et Marie Anne Lecot seront directement sur place avec les dirigeants du club de Pont.

8. COMPTE RENDU DES PRESIDENT(E)S DES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES POUR L'AG

Les Comptes rendus des commissions doivent être envoyés, le mardi 29 mai 2018, maximum au secrétariat du Comité 89.

9. AG LBBB SAMEDI 16/06/2018 A DOLE (39) A 9H30 ET AG LIGUE BOURGOGNE FRANCHE SAMEDI 16/06/2018 A DOLE (39) A 14H

Départ à 6h45 de Monéteau ou de Pont la veille et hôtel sur place (à étudier rapidement avec tous les membres de la Ligue et les personnes intéressées par le minibus).
9H30 – dernière AG de la Ligue de Bourgogne
12h – Repas
14h – AG constitutive et élective de la nouvelle Ligue de Bourgogne Franche-Comté

10. DISPOSITIONS FINANCIERES 2018-2019

Voir en PJ : **Annexe 2.**
Changements dans les dispositions financières 2018/2019 en termes de lisibilité, de présentation et d'ajouts de rubriques nécessaires à la comprèhension pour les clubs.
Modifications des tarifs des licences : la FFBB a augmenté, la Ligue a baissé sur un nombre important de ces licences (alignement avec la Ligue FC).
Augmentation un peu plus conséquente sur les licences loisirs (70% de la licence Séniors), qui passent de 6.40€ à 11.00€ pour le CD89, soit un total de 36.80€
Ajout des affiliations.
Augmentation de 0.50€ sur la mutualisation du secrétariat.
Toutes les autres dispositions augmentent légèrement.
Le tableau de péréquation restera comme les saisons précédentes (avec le détail que Yves BORSATO faisait) qui donnait de bonnes informations aux clubs. Les réajustements seront étudiés pour la saison prochaine.
Pour l'absence de « Délégué de Club », sur les matchs à désignation les arbitres sont en droit de refuser de faire jouer. Par contre, dans les rencontres inférieures, certains clubs n'ont pas de Délegué et la pénalité est volontairement élevée afin de démontrer que cette fonction est incontournable et primordiale pour l'organisation d'une rencontre.
Les indemnités kilométriques des Bénévoles et des observateurs d'arbitres sont à 0.31€ /km et les IK des salariés et des arbitres restent à 0.36€/km.
Les frais d'enregistrement des Fautes Techniques et Disqualifiantes sont un peu élevés par rapport à la LBFC et les membres du bureau décident de baisser ce tarif à 35.00€.

11. COMMISSION DEPARTEMENTALES

Point sur les licences au 14/05/2018

Comparatif des licences au 14 mai 2018

Nombre de licenciés en Bourgogne et en France									
	Fin de saison 2011/12	Fin de saison 2012/13	Fin de saison 2013/14	Fin de saison	Fin de saison	fin de saison	2017-2018	Variation de 2016/17 à 2017/18	
	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	au 01/02	En Nb	En %
C.D. 21	3 498	3 698	3 751	3 921	3964	3 950	3753	**-197**	**-4.99%**

C.D. 58	1 325	1 435	1 525	1 565	1528	1 538	1424	-114	-7.41%
C.D. 71	4 733	4 776	4 953	5 042	5016	4 822	4728	-94	-1.95%
C.D. 89	1 503	1 615	1 749	1 908	1946	**1 926**	**1786**	-140	-7.27%
Total Bourgogne	11 059	11 524	11 978	12 436	12 454	12 236	11691	-545	-4.45%
Total France	456 036	459 533	466 106	490 476	502 741	661 025	680 058	19 033	**2.88%**

Comparatif au jour le jour 14/05/2018	2016-17 14/05		2017/18 14/05	Variation de 2016/17 à 2017/18 En Nb	En %
C.D. 21	3946		3753	-193	-4.89%
C.D. 58	1537		1424	-113	-7.35%
C.D. 71	4821		4728	-93	-1.93%
C.D. 89	**1926**		**1786**	-140	-7.27%
Total Bourgogne	12 230		11 691	-539	-4.41%
Total France	**537 865**		524 425	-13440	-2.50%

11.1 Commission sportive

- Ensemble des 2ème phases de championnat, toutes catégories, sont achevées au niveau départemental.
  Les U15M ont encore 2 journées et terminent le 2 juin.
  Les équipes engagées en région ont encore 1 à 2 journées pour terminer leur championnat (matchs en retard).
- Les 3èmes phases (pour les U13M U15F U17M) se dérouleront sur 2 week-ends des 26 et 27/05 et 2 et 3/06/2018 et viendront cloturer la saison. Toutes les catégories termineront difinitivement leur saison le 2 juin 2018 (ou 3 juin 2018 pour les catégories qui jouent le dimanche).

Les 2 journées des 3èmes phases sont obligatoires, sans dérogation sur d'autres week-end (seule dérogation possible, les inversions de rencontres pour indisponibilités de salles et changements horaires éventuels).

Le titre sera déterminé au terme de ces 3èmes phases, comme annoncé dès le début de saison (dans le PV de la Commission Sportive du 25 septembre 2017). Cette décision a soulevé l'incompréhension de quelques clubs (2) car ils précisent le risque de voir des équipes différentes (renforcées) se présenter puisque les championnats régionaux seront terminés (les joueurs, non brulés, évoluant en région, pourront jouer dans cette phase).

Les play offs décidés en début de saison ont été modifiés en Phase finales par manque de week-end pour faire des matchs en Aller/Retour.

Si la formule choisie pour cette saison ne satisfait pas, elle ne pourra que s'améliorer la saison prochaine.

- Montée en Nationale 3 de la CTC Héry – Auxerre, la Commission Sportive présente ses félicitations et pleine réussite à cette équipe pour la saison 2018/2019.
- Débriefing de la saison, lors de la réunion du jeudi 17 mai 2018 à Monéteau, avec le Comité 58.
- Pas de retour du CD58 pour la réunion de ce jeudi, Laurent espère que la Présidente a communiqué à l'ensemble des membres de la Commission Sportive du CD58.

11.2 Commission Formations et Projets

RAS

11.3 Commission Féminine

RAS

11.4 Commission des Finances

Marie-Anne a dû réduire son investissement au sein de la Commission des Finances pour cause de santé et s'en excuse.

Elle espère pouvoir reprendre pleinement sa fonction la saison prochaine.

11.5 Commission Mini-basket

Proposition par la Commission Mini de supprimer les 30 points d'écart, au score et sur la FDM.

Décision des membres du bureau de saisir le score réel sur la FDM, sur FBI et l'affichage avec 30 points d'écart maximum au tableau d'affichage.

Cette proposition sera à faire valider ou à modifier définitivement pour la saison prochaine par le Comité Directeur du 5/06/2018.

11.6 Commission Salles et Terrains

N'a malheureusement rien mis en place cette saison 2017/2018 par manque de réponse des clubs.

11.7 Commission Communication et Presse

Barbara CHARLES est ravie que le Bureau soit d'accord pour qu'un autre volontaire Service Civique puisse intégrer nos ressources afin de pouvoir poursuivre les missions au niveau de la communication de notre structure.

L'Annuaire 2018/2019 doit être entériné avant fin juin, par le groupe de travail de la saison dernière et Barbara CHARLES doit démarcher les partenaires rapidement.

Le contenu sera finalisé courant Août 2018.

Un contact a été pris avec CORA, pour faire les achats d'alimentations de nos différents évènements chez eux, avec des modalités plus simples pour nous (drive) et CORA s'engage pour un éventuel partenariat pour l'annuaire.

Les autres fournisseurs du Comité 89 seront contactés pour des partenariats et le Comité 89 saura réagir en fonction de leurs réponses.

11.8 Commission Qualifications, Statuts et Règlements

RAS

11.9 Commission Discipline

Un dossier en cours, avec programmation d'une réunion le 29 mai, à Monéteau.

12. Commission des Officiels

Examen d'arbitre lundi 21 mai 2018, à Brienon, lors des Final Four U11.

A ce jour, 2 stagiaires n'ont pas renvoyé leur e-learning.

13. QUESTIONS DIVERSES

- Final Four U11 à Brienon ce lundi (de Pentecôte) 21 mai 2018.
- Achat d'une nouvelle sono car l'ancienne n'était plus compatible avec la technologie actuelle.
- Barbara CHARLES précise que le Président Didier TAFFINEAU devra signer un contrat avec CORA et fournir les nouveaux statuts et RIB du Comité.

- La CDO n'a pas encore envoyé les convocations pour l'examen d'Arbitres du lundi 21 mai, à Brienon. A faire sous 48h par notre Secrétariat bien que la date de cet examen soit notifiée lors de la dernière convocation à leur formation.
- Informations administratives : il est à regretter que plusieurs bordereaux de demande de licences ne soient jamais parvenus au Secrétariat du Comité, malgré de nombreuses relances. A étudier ce jeudi 17/05 en Commission Sportive.
- Débriefing des coupes du 1er (à Pont/Yonne) et 8 mai (à Monéteau) à faire en Sportive ce jeudi avec propositions d'éventuels changements (le nombre de spectateurs a été un peu faible à Monéteau le 8 mai lors de ces finales U17 M et F).

La séance est levée à 22h55, suivie du verre de l'amitié dînatoire préparé par Barbara CHARLES que nous remercions.

Calendrier des prochaines réunions :

Bureau	Comité directeur	Assemblée Générale
	Mardi 5/06/2018 à 19h (Monéteau)	**Vendredi 15/06/2018 à 18h30** à Pont/Yonne (AG Comité 89) **Samedi 16/09/2018 à 9h30 et 14h** À Dole (39) AG LBBB et LBFC
	Mardi 26/06/2018 à 18h30 Au restaurant (lieu ?)	

Sylvie VALTAT,
Secrétaire de séance

Didier TAFFINEAU,
Président

Annexes :

Annexe 1 - FFBB en 2024 et le club 3.0
Annexe 2 – Dispositions Financières 2018/2019

DISPOSITIONS FINANCIERES 2018 - 2019
du Comité 89

DISPOSITIONS FINANCIERES - SAISON 2018/2019

CD 89 Basket

PRIX DES LICENCES

Catégories des licences	FFBB			LBFC			CD89			TOTAL		
	2016/17	2017/18	**2018/19**	2016/17	2017/18	**2018/19**	2016/17	2017/18	**2018/19**	2016/17	2017/18	**2018/19**
Technicien, Officiel, Dirigeant	12,50	12,50	**13,00**	6,20	6,20	**9,00**	12,10	12,30	**13,30**	30,80	31,00	**35,30**
Senior	22,60	22,60	**23,50**	16,90	16,90	**14,50**	14,55	14,75	**15,75**	54,05	54,25	**53,75**
U20 - (Junior)	22,60	22,60	**23,50**	16,90	16,90	**14,50**	14,55	14,75	**15,75**	54,05	54,25	**53,75**
U18F - (Cadettes)	22,60	22,60	**23,50**	16,90	16,90	**14,50**	14,55	14,75	**15,75**	54,05	54,25	**53,75**
U17 - (Cadet)	22,60	22,60	**23,50**	16,90	16,90	**14,50**	14,55	14,75	**15,75**	54,05	54,25	**53,75**
U15 - (Minime)	14,05	14,05	**14,75**	8,90	8,90	**8,20**	11,95	12,15	**13,15**	34,90	35,10	**36,10**
U13 - (Benjamin)	14,05	14,05	**14,75**	8,90	8,90	**8,20**	11,95	12,15	**13,15**	34,90	35,10	**36,10**
U11 - (Poussin)	10,95	10,95	**11,50**	3,20	3,20	**3,50**	10,35	10,55	**11,55**	24,50	24,70	**26,55**
U9 - Mini-Poussin	10,95	10,95	**11,50**	3,20	3,20	**3,50**	10,35	10,55	**11,55**	24,50	24,70	**26,55**
U7 - Baby	10,95	10,95	**11,50**	3,20	3,20	**3,50**	5,75	5,95	**6,95**	19,90	20,10	**21,95**
Détente-Loisir	17,40	17,40	**18,40**	12,20	12,20	**10,00**	6,20	6,40	**11,00**	35,80	36,00	**39,40**
AS - U17 à Séniors	24,00	24,00	**25,20**	Dont 8,00€ reversés à la LBFC			Dont 8,00€ reversés au CD 89			24,00	24,00	**25,20**
AS U15	12,00	12,00	**12,60**	Dont 4,00€ reversés à la LBFC			Dont 4,00€ reversés au CD 89			12,00	12,00	**12,60**
AS U13	Gratuit			Gratuit			Gratuit			Gratuit		

AUTRES TARIFS - Page 2

	FFBB			LBFC			CD89			TOTAL		
AFFILIATIONS	2016/17	2017/18	**2018/19**	2016/17	2017/18	**2018/19**	2016/17	2017/18	**2018/19**	2016/17	2017/18	**2018/19**
Affiliation - nouvelle Association	110,80	100,00	**100,00**	17,60	10,00	**10,00**	17,60	10,00	**10,00**	146,00	120,00	**120,00**
Affiliation 50 licenciés et -	110,80	110,80	**110,80**	17,60	17,60	**17,60**	17,60	17,60	**17,60**	146,00	146,00	**146,00**
Affiliation 50 licenciés et +	186,40	186,40	**186,40**	17,60	17,60	**17,60**	17,60	17,60	**17,60**	221,60	221,60	**221,60**

Mutualisation secrétariat (par licence)	7,50	7,70	**8,20**

Assurances MDS (Mutuelle Des Sportifs) de la MAIF :			
- Option A	3,70	2,98	**2,98**
- Option B (avec Indemnités Journalières)	9,50	8,63	**8,63**
Complémentaire C (Option A ou Option B + 0,50)	0,50	0,50	**0,50**

Cotisations hors club: Contact Basket, Contact Micro (U6), Contact Avenir (U18),Contact Passion, Contact 3X3 (N,E ou T)	**Consulter le secrétariat**

DROITS D'ENGAGEMENT CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ET AUTRES (plateaux, etc…) :			
Senior	85,00	86,00	**87,00**
U20 (Junior) - U18 F Cadettes) - U17M (Cadet) - U15 (Minime)	72,00	73,00	**74,00**
U13 (Benjamin) - U11 (Poussin) - U9 - U7 (à partir de 4 licenciés)	50,00	51,00	**52,00**
Autres : Coupes de l'Yonne, Trophées, Challenges, finales Four, etc... (de toute les catégories)	0,00	0,00	**0,00**

RETARD POUR ENGAGEMENT :			
Senior	30,00	30,00	**30,00**
Catégories Jeunes, de U20 (Junior) à U11 (Poussin) = par équipe	20,00	20,00	**20,00**

COMMUNICATION DE LA LISTE DES JOUEURS BRULES ET DE LA LISTE DES EQUIPES PERSONNALISEES EN RETARD

Montant forfaitaire	37,00	37,00	**38,00**

AUTRES TARIFS - Page 3

MUTATION ET LICENCE "T" (1ère famille de licence déterminante : Art. 405 FFBB) :	FFBB	LBFC	2016/17	2017/18	2018/19
Senior - U20 (Junior) - U18F (Cadettes) - U17M (Cadet) - Technicien - Officiel - Dirigeant (==>Joueur)	35,00	55,00	133,00	134,00	**135,00**
Technicien-Officiel (==> non joueur)	20,50	0,00	118,00	119,00	**120,00**
Dirigeant (==> non joueur)	0,00	26,00	36,00	37,00	**38,00**
U15 (Minime)	18,00	28,00	79,00	80,00	**81,00**
U13 (Benjamin) - U11 (Poussin) - U9 (Mini-Poussin) - U7 (Baby)	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**

ABSENCE CLUB A L'ASSEMBLEE GENERALE	150,00	150,00	**160,00**

QUALIFICATIONS :

Non qualification toutes catégories	30,00	30,00	**50,00**
Non présentation de la licence = toutes catégories	15,00	15,00	**15,00**
Non présentation des licences de l'équipe : toutes catégories			**80,00**

DEMANDE DE CHANGEMENT D'HORAIRE OU DE DATE :

Dans les délais = supérieur ou égale à 14 jours avant la date prévue par le calendrier (catégories à désignation)	0,00	0,00	**0,00**
Hors délais = inférieur à 14 jours avant la date prévue par le calendrier	20,00	20,00	**20,00**

MATCH JOUE A UNE DATE DIFFERENTE :

Match joué à une date différente que celle prévue par le calendrier, sans accord de la Commission Sportive = Catégories sans désignation	20,00	20,00	**20,00**
Match joué à une date différente que celle prévue par le calendrier, sans accord de la Commission Sportive = Catégories à désignation			**50,00**

FAUTE TECHNIQUE ==> Frais d'enregistrement (Ch. Départ) = jusqu'à la 3ème	50,00	55,00	**35,00**
FAUTE DISQUALIFIANTE SANS RAPPORT ==> Frais d'enregistrement (Ch. Départ)	100,00	110,00	**35,00**
FAUTE DISQUALIFIANTE AVEC RAPPORT	130,00	140,00	**Voir dispo. LBFC**

MATCH PERDU PAR FORFAIT OU PENALITE :

Senior	90,00	100,00	**105,00**
Toutes les catégories Jeunes = de U20 (Junior) à U11 (Poussin)	55,00	60,00	**65,00**

AUTRES TARIFS - page 4

FORFAIT GENERAL APRES PARUTION CALENDRIERS ==> correspond à 2 forfaits de match :	2016/17	2017/18	2018/19
Senior	200,00	200,00	**210,00**
U20 (Junior) - U18F (Cadette) - U17M (Cadet) - U15 (Minime) - U13 (Benjamin) - U11 (Poussin)	80,00	80,00	**130,00**

FORFAIT COUPES DE L'YONNE, TROPHEE SENIORS, CHALLENGE, etc … :

Séniors : Phases qualificatives (= forfait de match de championnat)		100,00	**100,00**
Jeunes (U13 à U20) : Phases qualificatives		60,00	**60,00**
Phases Finales : Toutes catégories		350,00	**350,00**

EXPORTATION TARDIVE DES FEUILLES ELECTRONIQUES (au-delà de 48h après la rencontre) :

Toutes catégories	12,00	12,00	**20,00**
Absence totale de résultat et de FDM (feuille de match) sur FBI	12,00	12,00	**40,00**

FEUILLE DE MATCH (PAPIER ou E-MARQUE) INCORRECTEMENT REMPLIE :

Toutes Catégories	8,00	8,00	**10,00**
Rencontres réalisées sur feuilles de match papier (en lieu et place de la e-marque)	50,00	50,00	**50,00**
Absence de Délégué de club			**50,00**

PEREQUATION ARBITRAGE DE SENIOR A U15 :

	nbre équipes	nbre matchs	coût/match		coût/équipe				
5 équipes participantes	5	20	90	1800	360	360,00	400,00	360,00	**360,00**
6 équipes participantes	6	30	90	2700	450	450,00	500,00	450,00	**450,00**
7 équipes participantes	7	42	90	3780	540	540,00	600,00	540,00	**540,00**
8 équipes participantes	8	56	90	5040	630	630,00	700,00	630,00	**630,00**
9 équipes participantes	9	72	90	6480	720	720,00	800,00	720,00	**720,00**
10 équipes participantes	10	90	90	8100	810	810,00	900,00	810,00	**810,00**
11 équipes participantes	11	110	90	9900	900	900,00	1000,00	900,00	**900,00**
12 équipes participantes	12	132	90	11880	990	990,00	1100,00	990,00	**990,00**

INDEMNITE KILOMETRIQUE DE DEPLACEMENT :

Pour les Bénévoles / Pour les Observateurs Arbitres	0,31	0,31	**0,31**
Pour les Salariés du Comité / Pour les Arbitres	0,36	0,36	**0,36**

AUTRES TARIFS - page 5

INDEMNITE D'ARBITRAGE :	2016/17	2017/18	2018/19
Match Départemental Senior = Prime de match, Prime lever de rideau, Prime arbitrage seul	26,00	26,00	**26,00**
Match Départemental Jeunes = Prime de match, Prime lever de rideau, Prime arbitrage seul	20,00	20,00	**20,00**
Amende pour absence : Match Séniors (équivalente à la prime de match)	15,00	26,00	**26,00**
Amende pour absence : Match Jeunes (équivalente à la prime de match)	15,00	20,00	**20,00**
Amende pour retour de convocation non justifié			**5,00**
Prime de match des observateurs			**15,00**

RECLAMATIONS (pour toutes les catégories) :

Un 1er chèque d'acompte (à remettre à l'arbitre) dès la fin de la rencontre	60,00	60,00	**60,00**
Un 2ème chèque pour solde, à envoyer en Lettre Recommandée avec AR au siège du Comité (le 1er jour ouvrable suivant la rencontre)	190,00	190,00	**190,00**

RETARD DE PAIEMENT :

1ère lettre de rappel (+ 1 mois)	Taux d'intérêt légal
2ème lettre de rappel (+ 2 mois)	Taux d'intérêt légal
3ème lettre de rappel (+ 3 mois)	Taux d'intérêt légal

TARIFS IMPRIMES :

Double surclassement / Dossier de licence étrangère / Demande de licence " T " et Mutation	5,00	5,00	**5,00**
Carnet de feuilles de marque (de match)	15,00	15,00	**15,00**

REMBOURSEMENT AUX CLUBS (pour les plateaux Mini-Basket) :

(facturation à effectuer par le club organisateur et à envoyer au Comité 89 dans un délai maximum d'un mois après la manifestation)

Plateaux U7 et Plateaux U9 (spécifiques U9 = Open U9, Carnaval) ==> montant maximum par enfant	0,50	0,50	**0,50**
Plateaux de Noël U7 U9 U11 + Mini et Panier d'Or + Fête départementale Mini Basket ==> montant maximum par enfant	1,50	1,50	**1,50**
Présence des clubs à plus de 2/3 des plateaux et avec au moins 3 licenciés (par plateau U7 et U9) = Remboursement des droits d'engagement			**-52,00**
Présence des clubs à moins de 1/3 des plateaux (par plateau U7 et U9)			**52,00**

AUTRES TARIFS - page 6

TARIFS FORMATIONS :	2016/17	2017/18	2018/19
Recyclage Arbitre Départemental de début de saison		25,00	30,00
Rattrapage recyclage en cas d'absence (non justifiée) à la journée de recyclage de début de saison		75,00	75,00
Formation Arbitre Départemental		55,00	60,00
Formation OTM			Gratuit
Mallette (pédagogique) "Formation Arbitre Club" (tarif FFBB 05/2018)			85,00
Formation Animateur (dont classeur U7-U11) / Formation Initiateur (dont Classeur U13-U15)		95,00	100,00
Cahier technique U7 - U11 (classeurs) / Cahier technique U13 - U15 (classeurs) (tarif FFBB 05/2018)			32,00
Formation "Parents Avertis"			Gratuit

Précisions = toutes les formations sont à régler à l'inscription (règlement par chèque du club ou débit au compte club) et ne sont pas remboursables ; sauf pour raisons médicales et/ou professionnelles (avec présentation obligatoire d'un justificatif).